



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, ET LE CINQ DECEMBRE À 19 HEURES**, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane CASTAN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. Stéphan LAUTHIER, Patricia PIERREDON, Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, M. Grégory ROMAN, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET

Excusés ayant donné procuration :

Mme Sonia REBOUL à Patricia PIERREDON

David EYSSETTE à Mme Alexandra MORAND

Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL à Mme Fanette FESSY-PAQUET

M. Alexandre SENERS à M. Jacques VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sabine SERRANO a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

**N° 2024-068 : CONVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL :  
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC  
FINANCEMENT ET TRANSFERT DE GESTION – CONTRAT TERRITORIAL**

### NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	15	19

### DATE DE LA CONVOCATION

29/11/2024

### DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

29/11/2024

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Monsieur Clément MONNIER rappelle à l'assemblée que par délibération n°2023-029 du 27 avril 2023 a été adopté le projet et la demande de subvention afférents à l'aménagement de la RD264 et du parking sis chemin des Aires.

Monsieur Clément MONNIER explique que le Conseil départemental, propriétaire des routes départementales, doit assurer ses obligations et maintenir son patrimoine en état. Pour les communes qui souhaitent aménager leurs traversées d'agglomération le long des routes départementales, le Conseil départemental du Gard a adopté une politique volontariste permettant de concilier les enjeux partagés, notamment en matière de sécurité des déplacements.

La politique départementale incite les communes à porter la maîtrise d'ouvrage de ces opérations (études et travaux) et en contrepartie, le Conseil départemental concourt à leur financement.

Monsieur Clément MONNIER précise que les modalités de cette opération sont définies par deux conventions. La première autorisant la commune à réaliser les travaux sur le domaine public routier communal et la seconde fixant les modalités financières de la participation du Conseil départemental à cette opération qui définit la répartition de la gestion ultérieure du domaine public en agglomération entre la commune et le Conseil départemental, conformément au règlement de voirie départementale.

Monsieur Clément MONNIER propose la signature de ces deux conventions fixant les modalités de l'opération Aménagement de la RD264 dans la traversée d'agglomération de Meynes « chemin des Aires »

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les deux conventions fixant les modalités de l'opération Aménagement de la RD264 dans la traversée d'agglomération de Meynes « chemin des Aires »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Le Maire

Fabrice FOURNIER

